



Date : 07/09/2023  
**FACTURE : FA230900329**

**DOMOTIC**

Hôtel Technologique - CS10002  
Technopôle de Chateau Gombert  
13382 MARSEILLE CEDEX 13

Tél : 0811 555 605

Email : info@domotic.fr

Web : domotic.fr

**SI CONTACT**

110 Rue Emilien Gautier  
ZAC de Lenfant  
13290 AIX EN PROVENCE

Adresse de livraison

**Aéroport Marseille Provence**  
13054 MARIGNANE

**Code Client : SI CONTACT**

**Objet : MAINTENANCE SALLE PCO**

REF	DESCRIPTION	QTE.	PU HT	TOTAL H.T.
PRJO	Intervention d'un programmeur certifié	1	700,00 €	700,00 €
FRDP	Participation aux frais de déplacement (km) - Carburant/Péage/Parking/Repas	1	75,00 €	75,00 €

Intervention pour la maintenance de grilles Digital Media Crestron  
Mise à jour des centrales.

Diagnostique préalable pour détection de problèmes rencontrés par l'utilisation d'ordinateurs de marque Apple qui utilisent la fonction HDCP pour l'affichage de l'image.

(non réalisé car ils n'utilisent pas de Macs et n'en avaient pas pour faire les tests)

Le problème était le même avec leur nouvelle gamme de PC XPS Dell, résolu avec mise à jour et remplacement des câbles HDMI 1.1 trop vieux.

Correction du tracking micro salle PCO (mauvais brassage réseau)

Correction du logo sur écran du salon Panoramique

Montant Total HT 775,00 €

Total TVA 20.0% 155,00 €

**Montant Total TTC 930,00 €**

Montant déjà versé 0,00 €

Reste à payer 930,00 €

La loi n°92/1442 du 31 déc. 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non respect des conditions de paiement entraîne des intérêts de retard (Taux 8,00%).  
Réserve de propriété physique et intellectuelle : Nous nous réservons la propriété de l'intégralité des marchandises, programmations et ou études techniques, jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.  
Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises, programmations et études, que sur leurs prix si elles ont déjà été revendues. (loi du 12/05/80)  
A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, études ou programmes, et la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur. Les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises ou prestations intellectuelles dont aura bénéficié l'acheteur.

Mode de règlement : Virement

**Conditions de règlement :** A 30 jours date de facturation

Date limite de règlement : 07/10/2023

**Coordonnées bancaires:**

Titulaire du compte : CR ALPES PROVENCE

IBAN : FR76 1130 6000 5797 6807 9600 024

BIC : AGRIFRPP813